



DECISION 18/2023 :

TARIFS 2024 DU CENTRE DE FORMATION ET
DE L'IFSI

- Vu la loi HPST du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital, des Patients, de la Santé et du Territoire,
- Vu l'article L.6143-4-2° du Code de la Santé Publique relatif au caractère exécutoire des décisions du Directeur,
- Vu les propositions budgétaires 2024 des comptes de résultats annexes pour l'année 2023,
- Vu la décision de nomination du Directeur,

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ décide de fixer les tarifs suivants pour l'IFSI au titre de l'année 2024 :

- Frais d'inscription au concours : 120 euros
- Frais des études promotionnelles : 8 000 euros
- Frais de la formation continue : 120 euros / jour / personne.

Fait à Orthez le 11 décembre 2023

Le Directeur,

Jean-Pierre CAZENAVE